

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MARDI 11 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Dominique FRELON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	<b>PRESENTS</b> : Dominique FRÉLON ; Gladys MORVAN ; Claudette BARRAULT; Charlie FOUQUET ; Michel GABILLON ; Elodie LETURGEON ; Viviane VINCELET ; Etienne DROUOT, Nadège GODEFROY.
Nombre de conseillers présents : 9	<b>Conseillers ayant donné pouvoir</b> : Nicolas LOUAULT à Gladys MORVAN
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/05/2023	<b>Excusés</b> : Nicolas LOUAULT <b>Absents</b> : néant
	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Gladys MORVAN est élue secrétaire de séance.

Le PV du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 014/2023  
ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

Par courrier du 17 avril 2023, M. Jérôme LOUAULT a fait part de sa volonté, conformément à l'article L.2122.15 du code général des collectivités territoriales, de démissionner de la fonction de 1<sup>er</sup> adjoint et de conseiller municipal de notre commune.

Cette démission a été acceptée par la sous-préfecture de Loches en date du 28 avril 2023 et notifiée par courrier.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce siège vacant soit en réduisant le nombre de postes d'adjoints à 1 soit en maintenant le nombre de postes à 2 avec élection d'un adjoint choisi parmi les conseillers qui pourra occuper, sur décision du Conseil Municipal, le poste devenu vacant. (Article L.2122-7-1 du CGCT)

**Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix Pour et 0 voix Contre :**

- **de maintenir le nombre de postes à 2 adjoints**

Monsieur le Maire propose, de modifier l'ordre des adjoints en nommant Mme Gladys MORVAN au poste de 1<sup>er</sup> adjoint et d'élire un 2<sup>e</sup> adjoint.

**Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret :**

- **Mme Gladys MORVAN est élue 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, avec 8 voix Pour, 1 blanc et 1 nul.**
- **Monsieur Etienne DROUOT est élu 2<sup>e</sup> adjoint au Maire, avec 7 voix Pour, 1 blanc et 2 nuls**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 015/2023**  
**MODIFICATION MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Vu la délibération n°021-2020 désignant la constitution des commissions communales,  
 Vu la démission de M. Jérôme LOUAULT, notifiée en date du 28 avril 2023.

Monsieur le Maire propose de faire le point sur les commissions communales et de remplacer si besoin M. Jérôme LOUAULT dans celles où il siègeait.

**Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :**

<u>COMMISSIONS</u>	<u>MEMBRES</u>
<b>1. Finances</b>	<u>Dominique FRÊLON</u> Gladys MORVAN, Etienne DROUOT Elodie LETURGEON,
<b>2. Marché Public</b>	<u>Dominique FRÊLON</u> Gladys MORVAN, Etienne DROUOT
<b>3. Voirie, chemins de randonnées, assainissement hydraulique, espaces verts</b>	<u>Dominique FRELON</u> Etienne DROUOT, Elodie LETURGEON, Charlie FOUQUET
<b>4. Bâtiments, urbanisme, patrimoine, cimetière</b>	<u>Dominique FRÊLON</u> Gladys MORVAN, Etienne DROUOT, Nicolas LOUAULT, Michel GABILLON, Viviane VINCELET, Claudette BARRAULT
<b>5. Ordures ménagères</b>	<u>Gladys MORVAN</u>
<b>6. Assainissement collectif - individuel</b>	<u>Dominique FRÊLON</u> Etienne DROUOT
<b>7. Affaires sociales, population, séniors</b>	<u>Elodie LETURGEON</u> Viviane VINCELET, Nadège GODEFROY, Claudette BARRAULT
<b>8. Sport, loisirs, sécurité</b>	<u>Dominique FRELON</u> Nicolas LOUAULT, Charlie FOUQUET, Michel GABILLON
<b>9. Information, communication, bulletin municipal</b>	<u>Elodie LETURGEON</u> Viviane VINCELET, Nadège GODEFROY, Claudette BARRAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 016/2023**  
**MODIFICATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Vu la délibération n°026-2020 désignant les élections des délégués des commissions intercommunales,

Vu la démission de M. Jérôme LOUAULT, notifiée en date du 28 avril 2023.

Monsieur le Maire propose de faire le point sur les commissions intercommunales et de remplacer si besoin M. Jérôme LOUAULT dans celles où il siégeait.

**Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :**

<b>COMMISSIONS</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Syndicat Intercommunal du Collège du Grand-Pressigny</b>	Gladys MORVAN Claudette BARRAULT	
<b>Syndicat Intercommunal du Transport scolaire du Lochois</b>	Gladys MORVAN Viviane VINCELET	Elodie LETURGEON Dominique FRÊLON
<b>Syndicat scolaire du Pays Pressignois (RPI)</b>	Gladys MORVAN Claudette BARRAULT	Dominique FRÊLON Charlie FOUQUET
<b>SATESE</b>	Etienne DROUOT	Dominique FRÊLON
<b>CNAS</b>	Nadège GODEFROY	<u>Agent</u> : Angélique THÉAUDIÈRE
<b>Délégué de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine</b>	Dominique FRELON	Gladys MORVAN

**DELIBERATION N° 017/2023**  
**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIEIL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIEIL (arrêté préfectoral du 16 avril 2020),  
Vu la démission de M Jérôme LOUAULT en date du 28 avril 2023,

Prévoyant que chaque Conseil Municipal doit désigner le ou les délégués chargé(s) de constituer les délégués du Comité syndical du SIEIL,

**Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

- **Désigne en qualité de délégué titulaire : M. Etienne DROUOT, 2<sup>e</sup> adjoint au Maire**  
**Adresse personnelle : 1 Les Tailles, 37350 PAULMY**
- **Désigne en qualité de délégué suppléant : M. Dominique FRÊLON, Maire,**  
**Adresse personnelle : 4 La Grisonnerie, 37350 PAULMY**

**Prend acte que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du SIEIL.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 018/2023  
ORDURES MENAGERES – LOGEMENT 2 PLACE DE LA MAIRIE

Les charges locatives (ou *charges récupérables*) sont des dépenses dues par le locataire, mais initialement payées par le propriétaire. Le propriétaire se fait rembourser ces dépenses par le locataire. Le paiement de ces charges par le locataire se fait soit par le versement de provisions pour charges avec régularisation annuelle, soit par forfait.

Le provision pour charges versé par notre locataire sis 2 place de la Mairie à PAULMY, ne comprend que les charges liées au chauffage de son logement.

Depuis le passage de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), notre locataire ne règle plus cette charge qui est directement prélevée sur la taxe foncière de la commune.

Pour l'année 2022, le montant de la TEOM pour le logement 2 place de la Mairie s'élève à 107€.

**Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix Pour et 0 voix Contre d'émettre un titre pour la somme de 107€ qui devra être réglé par M. BEAUVAIS Adrien, locataire à l'adresse 2 place de la Mairie – 37350 PAULMY pour régularisation de la charge d'enlèvement des ordures ménagères 2022.**

## QUESTIONS DIVERSES

1. Mutuelle et prévoyance : Depuis le 1er janvier 2022, les administrations d'État prennent progressivement et partiellement en charge les cotisations versées par les agents à leur mutuelle. Dans les autres fonctions publiques (territoriale et hospitalière), cela se mettra en place à partir de 2026. Monsieur le Maire se propose de faire une étude pour connaître le coût de prise en charge d'une mutuelle pour nos 2 agents ainsi que le coût de souscription d'une prévoyance. Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur une mise en place potentiel de ces 2 contrats et du montant pris en charge par la collectivité le cas échéant.
2. Salle des Fêtes : un premier rendez-vous a eu lieu entre les membres de la commission bâtiments et des représentants du CAUE 37 pour envisager un projet de réhabilitation de notre Salle des Fêtes. Dans l'idéal, le choix définitif du projet devrait être pris en fin d'année 2023 pour réaliser les études, les diagnostics et les demandes de subventions courant 2024. Si le projet est acceptable financièrement, il pourrait être réalisé en 2025. Un prochain rendez-vous avec le CAUE 37 se tiendra le 27 juin prochain.
3. Grotte : lors de l'inauguration du circuit de randonnée touristique, il a été évoqué que la grotte pourrait remplir les critères pour être désignée espace naturel sensible. C'est un point intéressant à vérifier car il pourrait permettre d'obtenir des subventions pour l'amélioration de cette espace de notre patrimoine.
4. Arbre remarquable : le samedi 3 juin 2023, à 11h30, se déroulera la labellisation d'un chêne tauzin au lieu-dit le Châtelier à PAULMY. En présence de M. Georges FETERMAN président de l'association ARBRES et de Mme Maryse FRIOT présidente de la Société d'Horticulture de Touraine. La Nouvelle République et la Renaissance Lochoise ont été informé de la tenue cet évènement.
5. 9 juin : le prochain conseil municipal aura lieu à cette date puisqu'il s'agit d'une date imposée pour élire 1 délégué et 3 suppléants dans le cadre des prochaines élections sénatoriales qui se tiendront le 24 septembre 2023.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 11 MAI 2023	
<b>DÉLIBÉRATION N° 014/2023</b>	<b>ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 015/2023</b>	<b>MODIFICATION MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 016/2023</b>	<b>MODIFICATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 017/2023</b>	<b>DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIEIL</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 018/2023</b>	<b>ORDURES MENAGERES – LOGEMENT 2 PLACE DE LA MAIRIE</b>

Fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Nadège GODEFROY, Conseillère	
Gladys MORVAN, Adjointe		Michel GABILLON, Conseiller	
Viviane VINCELET, Conseillère		Charlie FOUQUET, Conseiller	
Claudette BARRAULT, Conseillère		Nicolas LOUAULT, Conseiller	excusé
Elodie LETURGEON, Conseillère		Etienne DROUOT, Conseiller	